

VŒUX DU MAIRE AUX ASSOCIATIONS ET PERSONNALITES

(20.01.2006)

Je voudrais tout d'abord exprimer le réel plaisir que nous avons, les membres du Conseil Municipal et moi-même, de vous accueillir dans le cadre d'une cérémonie traditionnelle, oh combien agréable, d'échange de vœux, de remise de récompenses aux membres des associations, en présence de Loïc ARMAND, notre Sous-Préfet, de Jean-Louis DUMONT, notre député, du Colonel, commandant le 3^{ème} RHC, de Maires et de Vice-Présidents de la Communauté de Communes.

En votre nom, je tiens à les remercier de leur présence, en présentant les excuses de Christian NAMY, Claude Biver, Mme Varé, Gérard Christophe, Mme Pierson.

Je commencerai, comme la coutume nous y invite, à vous présenter les vœux les plus sincères de bonne santé, d'épanouissement personnel, pour vous-même, vos familles, vos proches, des vœux de renforcement des relations humaines que nous tissons les uns envers les autres. J'y ajoute mes vœux de réussite dans vos activités et vos projets.

Nous avons une attention particulière à l'égard de toutes les personnes souffrantes, celles qui sont plongées dans la maladie, la peine, les personnes seules et celles qui ont de plus en plus de difficultés à équilibrer leur budget familial. Aujourd'hui, avec un revenu au SMIC, on peut être au dessous du seuil de pauvreté.

Merci à vous tous, les bénévoles associatifs pour votre disponibilité à faire vivre et développer vos associations, rendre plus attractive notre ville dans tous les domaines sportifs et culturels, tout en développant les loisirs des jeunes. Vous êtes acteurs de la politique municipale et cantonale de prévention en créant des occasions de mixité, de cohésion sociale et de rencontres. Nous vous assurons de notre soutien afin de continuer à assumer cette mission importante pour mieux vivre ensemble.

Merci à vous tous, qui êtes animés du même souci que le nôtre, servir l'intérêt général et animer notre Ville.

Nous allons honorer plusieurs dizaines de jeunes et adultes sportifs. Les bons et nombreux résultats aux championnats de Meuse, de Lorraine ou de France, tout comme la participation de l'avant-garde Stainoise au Tournoi des Six Nations à Cardiff, est une fierté pour les Elus.

De même, les six représentations de l'Opéra de Quatre Sous à Etain, Montmédy, Boulogny et au théâtre de Verdun ont rassemblé 1300 spectateurs. C'est la première fois à Etain, et même dans le département, qu'une école de musique offre un spectacle d'une qualité culturelle exceptionnelle, associant acteurs, chœurs et orchestre. Le CEMDO au plan culturel, avec ses 220 adhérents contribue comme toutes les autres associations sportives et culturelles à l'attractivité du territoire.

Qu'allons nous retenir des grands événements de l'année 2005 ?

- 1- Nous avons les uns et les autres été bouleversés par le drame du tsunami. La solidarité de la Ville s'est exprimée par le versement d'une subvention destinée à venir en aide aux orphelins afin de contribuer à leur rescolarisation et à leur protection sanitaire.
- 2- Autre catastrophe : le crash du 16 août au Venezuela d'un avion transportant des familles martiniquaises. Je vous rappelle que la Martinique a apporté une aide à la reconstruction de notre Ville après la première guerre mondiale pour un total de 490 000 francs de l'époque. C'est pourquoi, le conseil municipal a octroyé aux familles une subvention exceptionnelle via le conseil

général de la Martinique. En 1963 déjà, les sections locales de la Croix Rouge et du Secours Catholique ainsi que la Ville d'Étain étaient venus en aide aux sinistrés de la Martinique éprouvés par un ouragan, pour un total de 2200 francs.

- 3- La guerre des Etats-Unis contre l'Irak basée à l'origine sur le mensonge continue de faire de nouvelles victimes. La guerre n'a rien réglé malgré l'arrestation du dictateur.
Je continue de souhaiter un monde plus respectueux des identités et des différences, une ONU plus efficace pour régler les litiges et conflits.
J'ajoute que le développement des coopérations mutuellement avantageuses entre les pays serait plus utile que la guerre économique et son cortège de délocalisations et de dumping social.
- 4- Le 29 mai ce fut le vote contre le projet de traité constitutionnel rejeté à 55% des citoyens et 63% des stinois. Sans autre commentaire, je souhaite simplement que les Elus et responsables politiques tiennent le plus grand compte du message délivré par les électeurs pour construire une Europe plus solidaire, une harmonisation sociale progressive vers le haut, pour un rejet définitif de la directive Bolkestein.
- 5- La suppression du lundi de Pentecôte nous paraît être également un fait marquant. En accord avec la municipalité, j'ai refusé de supprimer cet avantage acquis. Le Préfet, sur directive gouvernementale, m'a déféré au Tribunal administratif. Dans l'attente du jugement, le commissaire du gouvernement a déjà conclu à l'annulation de ma décision. Mais je continue de croire que ce n'était pas une solution pour venir en aide aux personnes âgées. J'aurai préféré une ponction sur les revenus financiers au même taux que sur les revenus des salariés. La preuve, par suite de restrictions de crédits, des heures d'aide ménagères n'ont pas été assurées durant les vacances de Noël, soit un total de 52 heures 30.
- 6- Au début novembre, nous avons vécu la crise des banlieues, une crise sociale profonde. Il est clair que la forme d'action inacceptable choisie par certains jeunes – brûler la voiture de son voisin ou incendier l'école de son quartier – est tout à fait condamnable mais il convient aux décideurs de rechercher des solutions contre le chômage, la drogue, l'exclusion, le mal vivre.
- 7- En 2005, je me dois encore de préciser que nous avons reçu deux fois le Préfet de la Meuse : le 20 avril, c'était la visite de Richard Samuel qui depuis lors a quitté la Meuse, et celle de Michel Lafon pour sa première visite cantonale le 23 novembre accompagné de Loïc Armand, Sous-Préfet ; des rencontres cordiales qui leur ont permis de découvrir deux réalisations cantonales exceptionnelles, le nouveau groupe scolaire d'Eix et la crèche. Ces rencontres ont été l'occasion de présenter les projets de la Ville et de la CODECOM aux deux représentants de l'Etat, et aussi, il faut le dire de solliciter leur appui.
- 8- 2005 ce fut l'inauguration de nouveaux locaux pour le Centre Social et Culturel grâce à la CODECOM ainsi que celle des vestiaires pour l'USEB grâce à la Ville. On peut encore y ajouter la livraison de deux lotissements de 33 parcelles.
- 9- Au plan économique, ajoutons encore que la CODECOM a aidé à créer une vingtaine d'emplois depuis deux ans, tandis que la ville a créé deux emplois aidés mais dans le même temps nous en avons perdu un peu plus d'une cinquantaine chez Serva, GTT et aux matelas Klépal.
J'ajoute que la CODECOM a recruté un animateur-jeunes en remplacement des emplois jeunes et que deux associations, le RASS et l'OTSI vont créer un poste d'animateur. Au sujet, j'en profite pour vous informer de la possibilité de créer une association d'employeurs entre deux ou plusieurs associations dans le but de recruter un poste d'animateur aidé par l'Etat à hauteur de 80 à 87 % durant deux ans.
- 10- 2005 enfin, c'est la mise en service du contournement tant attendu depuis plusieurs dizaines d'années. Mais il faudra encore attendre deux bonnes années pour une totale efficacité.

Les travaux de construction, sous maîtrise d'ouvrage départementale, de la route de jonction entre le giratoire de WARCO-BOINVILLE et les fermes de ST MAURICE, en direction de BRAQUIS, ne débuteront qu'au printemps. Le retard s'explique essentiellement par les fouilles archéologiques imposées par la DRAC.

Pour le franchissement de l'Orne, trois ponts seront construits, les remblais et la route viendront ensuite.

Quant à la jonction prévue de la zone industrielle au giratoire construit à cet effet sur la rocade, le maître d'ouvrage est la Communauté de Communes.

Le retard a une autre raison. La Communauté de Communes, comme tous les propriétaires fonciers, bénéficie de la prise de possession anticipée des terres depuis l'été dernier, phase déterminante du remembrement de la Ville.

Après la dernière commission départementale de remembrement du 19 décembre 2005, la phase administrative finale est engagée. Elle se conclura en mai ou juin 2006 par un arrêté préfectoral.

Ce n'est qu'à partir de cette date que la CODECOM deviendra définitivement propriétaire des terrains et donc qu'elle pourra solliciter les subventions de l'Etat et du Département pour réaliser cette nouvelle voie de circulation. Les études préalables sont prêtes, mais la procédure suivante -appels d'offres et travaux- ne pourra commencer qu'après accord des financeurs.

Sans attendre ces deux réalisations, la DDE procèdera dans les prochaines semaines à un comptage de circulation afin d'examiner s'il y a lieu de modifier le plan de circulation actuel.

La mise en service du contournement doit, selon le CETE de l'Est, diminuer de 40% le trafic des véhicules dans la Ville. Il nous faut déjà songer à prolonger cette déviation en construisant la deuxième branche Nord-Ouest depuis la R.N 18 jusqu'à la R.N 3 à la sortie d'Etain en direction de Verdun, en modifiant le tracé contesté prévu voici une vingtaine d'années.

Sur un autre plan, l'interdiction imposée aux poids lourds de plus de 3,5 tonnes de traverser les communes de Conflans-en-Jarnisy entraîne des conséquences économiques fâcheuses pour le secteur d'Etain et notamment pour les entreprises locales de transport, de travaux publics et autres, qui sont obligées d'emprunter l'autoroute A 4 à péage pour se rendre à Metz, 55 km au lieu de 45 km par la RN 3. Avec la flambée des carburants et le coût du péage, chacun comprend ici le surcoût imposé aux entreprises.

Pour y remédier, je propose la construction d'un demi échangeur entre l'autoroute A4 et la RN 3 à la hauteur de St-Jean-Les-Buzy en direction de Metz, ce qui ne présente aucune difficulté technique.

Cette demande, déjà formulée par les Maires du canton voici 15 ans, a fait l'objet d'un courrier de soutien de Gérard LONGUET, à Colette HOREL alors Préfet de la Meuse, dans les termes suivants : « Les Maires du canton demandent, avec beaucoup de bons sens, cette réalisation, ajoutant qu'avec les nouvelles possibilités de paiement du péage par carte, le coût de fonctionnement d'un tel échangeur me semble réduit, ce qui pourrait constituer un argument supplémentaire à présenter à la société des autoroutes ».

A la réunion du Conseil Général le 15 décembre, j'ai demandé au Président d'examiner avec la meilleure attention cette possibilité de construire un demi échangeur à St-Jean-Les-Buzy et d'autres travaux routiers dans le secteur.

Que prévoyons nous pour 2006 ?

La CODECOM va continuer à travailler à la création d'une zone artisanale et commerciale et va entreprendre la construction d'une résidence de 14 logements pour personnes isolées et celle d'un complexe culturel, économique et touristique qui bénéficie de subventions importantes. Outre le besoin en locaux pour le CEMDO, la vocation du complexe aura un autre intérêt : la valorisation touristique de

l'usine Petit Collin, avec l'objectif d'augmenter les visites et donc de conforter l'entreprise grâce à la vente de poupées.

A ce sujet, je voudrais préciser qu'il est absolument impossible de construire une piscine, essentiellement pour des raisons budgétaires : je rappelle que toutes les piscines sont déficitaires. Si on prend l'exemple de celle de Jarny qui va être reconstruite, le déficit annuel de fonctionnement prévu est de l'ordre de 300 000 à 360 000 euros. Le budget de la ville, comme celui de la CODECOM, ne permet pas une telle réalisation, au demeurant fort utile, à moins de doubler les impôts locaux, tout en rappelant que le bassin de population de Jarny est de beaucoup plus élevé que le nôtre.

Quant à la ville d'Etain, ses projets les plus importants sont

- l'aménagement du Bois de Tilly avec un parcours de santé de 15 ateliers, un sentier botanique, deux circuits VTT, un parcours pédestre, la création d'un parking et d'un point d'accueil pour les scolaires, l'OTSI, le 3^{ème} RHC et autres usagers. Ce projet sera subventionné à 75% environ.
- la construction d'un dojo doté de trois tatamis à l'emplacement de l'ancien local de l'USEB. Il s'agit d'un lourd projet qui ne sera réalisé que si nous réussissons à obtenir un taux de subvention suffisant, ce qui n'est pas encore acquis à ce jour.
- la réhabilitation de la place et de la gare SNCF dans le cadre du transport probable des lycéens par voie de fer.
- la requalification de la place de l'Hôtel de Ville sur deux exercices budgétaires 2006 et 2007.
- la création d'une voie verte Avenue de Gaulle et différents travaux de voirie en fonction des disponibilités budgétaires.
- Nous travaillons d'ores et déjà à la création d'un troisième lotissement d'une quinzaine de parcelles.

Cette année 2006 connaîtra la mise en service du nouveau collège, avec une restauration plus conséquente qui risque d'entraîner la suppression du ramassage scolaire de midi pour les Clairs Chênes. D'ores et déjà, je me suis adressé en novembre au Président du Conseil Général pour lui proposer de maintenir ce ramassage scolaire obtenu en 1976. S'il est vrai que le Conseil Général est confronté à des transferts de charge de l'Etat vers les départements mal compensés, je ne pense pas que des économies sur le ramassage scolaire soit un bon choix pour des raisons de sécurité des élèves.

A cet égard, il faut savoir que toutes les augmentations des taux d'imposition départementaux de 2002 à 2006 inclus ont été absorbées par le différentiel des charges résultant des compétences nouvelles insuffisamment compensées : APA, RMI, gestion des handicapés, et encore ne sont pas incluses les conséquences du transfert des routes nationales et des personnels de la DDE qui feront l'objet de nouvelles augmentations d'impôts en 2007 et ultérieurement.

Sur le ramassage scolaire de midi, je réunis les parents d'élèves concernés le vendredi 27 janvier en Salle Brasse et Focosi à 20 heures afin d'examiner cette question.

Ma conclusion sera brève : les avantages consentis aux associations seront maintenus. Sachez tout de même que leur coût annuel est assuré par le différentiel des indemnités du Maire et des Adjointes, soit moins 40% par rapport aux plafonds définis par la loi.

Au plan cantonal, nous maintiendrons le cap d'une gestion solidaire de la diversité, avec des approches parfois différentes sur telle ou telle question.

Je partage ce qu'a écrit un Maire du Canton dans sa carte de vœux : « Essayons de jeter des passerelles pour nous unir. Plutôt que de creuser des fossés qui nous divisent... »

Mais ce qui est réalisable au niveau local est absolument impossible au plan national et européen tellement sont grandes les différences et les conséquences sur la vie des citoyens.

Très bonne et heureuse année 2006.